



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

paiement

Question écrite n° 103069

## Texte de la question

Mme Virginie DUBY-MULLER interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur l'impact pour les frontaliers franco-suisse de la réforme française du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu qui entrera en vigueur au 1er janvier 2018. Elle souhaite savoir comment cette réforme va être appréhendée par les services fiscaux au regard des différentes situations familiales frontalières (par exemple, pour un travailleur frontalier travaillant en Suisse, prélevé à la source à Genève, avec un époux travaillant en France et vivant en France avec des enfants ; pour un travailleur frontalier célibataire vivant en France, travaillant et prélevé à la source à Genève, etc.), et quels changements et conséquences fiscales cette réforme va concrètement entraîner sur le territoire et sur la population transfrontalière.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Virginie DUBY-MULLER](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103069

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** Économie et finances

**Ministère attributaire :** Économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 février 2017](#), page 1578

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)